RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

FOUG - LUDRES Réhabilitation de 17 logements + brigade (GENDARMERIES)

Date et heure limites de réception des offres :

Le Lundi 18 janvier 2027 à 12:00

Meurthe et Moselle Habitat
33 Boulevard de la Mothe
BP 80610
54010 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 17 55 24

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	FOUG - LUDRES Réhabilitation de 17 logements + brigade (GENDARMERIES)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public de travaux
	Nombre de lots	12
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	PSA (Variante)	Uniquement pour le lot 18 (traitement de façades/isolation extérieure)
	PSE	Avec lots concernés : 15.23.24.26.31.32.33
	BPU	Lots concernés : 31et 32
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	13 mois (compris mois de préparation)
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire (un des critères d'attribution)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
1.6 - Réalisation de prestations similaires....5
2 - Conditions de la consultation....6
2.1 - Délai de validité des offres....6
2.2 - Forme juridique du groupement....6
2.3 - Variantes....6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles....7
2.5 - Développement durable....Erreur ! Signet non défini.
3 - Les intervenants....9
3.1 - Maîtrise d'œuvre....9
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier....9
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie....9
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs....9
4 - Conditions relatives au contrat....9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....10
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....10
5 - Contenu du dossier de consultation....10
6 - Présentation des candidatures et des offres....11
6.1 - Documents à produire....11
6.2 – Présentation des variantes....13
6.3 - Visites sur site....13
6.4 – Usage de matériaux de type nouveau....13
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....14
7.1 - Transmission électronique....14
7.2 - Transmission sous support papier....16
8 - Examen des candidatures et des offres....16
8.1 - Sélection des candidatures....16
8.2 - Attribution des marchés....16
8.3 - Suite à donner à la consultation....18
9 - Renseignements complémentaires....18
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....18
9.2 - Procédures de recours....19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOUG - LUDRES Réhabilitation de 17 logements + brigade (GENDARMERIES)

Consultation ouverte en lots séparés (12 lots)
Les travaux seront réalisés en sites occupés.
Les prestations sont réglées par un prix forfaitaire et des prix unitaires (B.P.U) selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Marché à prix majoritairement forfaitaire pour les travaux de réhabilitation et unitaires avec un maximum de **30 000.00 € H.T** sur la durée des travaux pour les prestations de réhabilitation lié à la rénovation (B.P.U.)

La durée de l'ensemble des travaux de réhabilitation est de **13 mois (compris 1 mois de préparation)**.
Exécution prévisible des travaux : **Avril 2027**.

Lieu(x) d'exécution : Meurthe et Moselle (54)

- **Gendarmerie de FOUG (7 logements + brigade) - Rue du Luton – 54570 FOUG**
- **Gendarmerie - LUDRES (10 logements) - 860 Avenue du Bon Curé – 54710 LUDRES**

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire. Attribution d'un marché par lot.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
14	Couverture métallique
15	Etanchéité (PSE)
18	Traitement de façades / Isolation Extérieure (PSA)
21	Plâtrerie isolation
22	Menuiseries intérieures bois
22 1	Menuiseries extérieures / Occultations
23	Serrurerie (PSE)
24	Revêtements de sols / Faïence (PSE)
26	Peintures / Papiers Peints (PSE)
31	Plomberie / sanitaires (PSE)
32	Chauffage / Ventilation (PSE)
33	Electricité – Courants Forts et Faibles (PSE)

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un nombre maximal de 3 lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration
45454100-5	Travaux de réfection
45453100-8	Travaux de remise en état

Lot(s)	Code principal	Description
14	45261213-0	Travaux de couverture métallique
15	45261420-4	Travaux d'étanchéification
18	45443000-4	Travaux de façade
21	45410000-4	Travaux de plâtrerie
22	45421000-4	Travaux de menuiserie
22 1	45421000-4	Travaux de menuiserie
23	44316500-3	Serrurerie
24	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
24	45432210-9	Travaux de revêtement mural
26	45442100-8	Travaux de peinture
31	45330000-9	Travaux de plomberie
31	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
32	45232141-2	Installations de chauffage
33	45311200-2	Travaux d'installations électriques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

Modification du Marché par voie d'avenant/Clauses de réexamen

Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

Toute modification du marché devra faire l'objet d'un avenant signé entre les parties contractantes. Il peut être autorisé si les circonstances le justifient et sans bouleverser l'économie du contrat conformément aux dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique.

Des clauses de réexamen spécifiques sont également définies à l'article 1.4 du C.C.A.P.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Le Pouvoir Adjudicateur n'impose aucune forme de groupement en phase candidature. Mais, imposera à minima un groupement conjoint avec mandataire solidaire à l'attributaire du marché.
Conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, cette exigence est justifiée par les nécessités liées à la bonne exécution du marché, notamment :

- La nature des prestations implique une répartition technique des tâches entre les membres du groupement, ce qui justifie la forme conjointe, chaque membre intervenant sur un périmètre défini en fonction de ses compétences spécifiques.
- Le recours à un mandataire solidaire est requis afin de garantir une continuité d'exécution en cas de défaillance partielle du groupement.
- La coordination technique entre les intervenants nécessite un interlocuteur unique capable de porter l'ensemble des engagements du groupement, d'où le recours au mandataire solidaire, apte à centraliser les échanges et à intervenir rapidement en cas de nécessité.

En l'absence de transformation en groupement conjoint avec mandataire solidaire dans les délais impartis, l'acheteur pourra refuser de notifier le marché ou engager toute procédure qu'il jugera nécessaire.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils doivent également présenter, conformément aux articles R.2151-8 à 2515-11 du Code de la commande publique, une offre comportant une variante exigée pour le lot suivant :

N° Lot	Exigences minimales détaillées
Lot 18	PSA N°1 : traitement de Façades / isolation Extérieure : Site de LUDRES – Pose isolant biosourcé
Lot 18	PSA N°2 : traitement de Façades / isolation Extérieure : Site de FOUG - Pose isolant biosourcé



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E = ex-option) et B.P.U

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

N° Lot	Descriptif des PSE (ex-options)
Lot 15	PSE N°1 LUDRES: garde-corps autoportant
Lot 23	PSE N°1 LUDRES: Auvent d'entrée
Lot 24	PSE N°1 LUDRES: Embellissement des paliers et cage d'escalier (sol souple)
Lot 24	PSE N°2 FOUG: Embellissement des paliers et des cages d'escaliers (sol souple)
Lot 26	PSE N°1 LUDRES: Embellissement du hall (peinture murs, plafonds, GT et GC)
Lot 26	PSE N°2 LUDRES: Embellissement des paliers et cage d'escalier (peinture murs, plafonds, GT et GC)
Lot 26	PSE N°3 FOUG: Embellissement des paliers et des cages d'escaliers (peinture murs, plafonds, GT et GC)
Lot 31	PSE N°1 LUDRES: Fourniture et pose de pare-baignoire
Lot 31	PSE N°2 FOUG: Fourniture et pose de pare-baignoire
Lot 32	PSE N°1 FOUG: Remplacement des radiateurs de salles-de-bains par sèches-serviettes
Lot 32	PSE N°2 FOUG: Plus-value pour remplacement de matériel existant en chaufferie
Lot 33	PSE N°1 LUDRES: Rénovation éclairage général et sécurité des communs
Lot 33	PSE N°2 FOUG: Rénovation éclairage général et sécurité des communs
Lot 33	PSE N°3 LUDRES: Complément PC en cuisine des logements
Lot 33	PSE N°4 FOUG: Complément PC en cuisine / séjour / chambres des logements

ATTENTION : Les prestations supplémentaires (P.S.E ex-options) devront être obligatoirement chiffrées.

L'absence de chiffrage rendra cette offre irrégulière et pourra faire l'objet d'une régularisation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de retenir l'offre de base ou l'offre avec PSE ou l'offre variantée avec PSA retenue et ou PSE retenues sans aucune contestation possible.

Bordereau de Prix Unitaire (Chiffrage à titre indicatif dans le cadre d'éventuels travaux de réhabilitation imprévus ou aléas lié à la rénovation) :

Liste suivante des prestations du B.P.U de l'opération, à chiffrer obligatoirement :

N° Lot	Descriptif des prestations BPU (suivant les sites détaillés au CDPGF)
Lot 31	BPU 01 - LUDRES / FOUG: Remplacement de la baignoire par une douche (y compris paroi de douche)
Lot 31	BPU 02 - LUDRES / FOUG: Remplacement d'un évier sur meuble et attente machine à laver
Lot 32	BPU 03 - LUDRES: Remplacement d'un corps de chauffe en SdB
Lot 32	BPU 04 - LUDRES: Remplacement d'un corps de chauffe en pièce principale
Lot 32	BPU 05 - FOUG: Remplacement d'un corps de chauffe en pièce principale

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans l'article 11 du CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la

conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Clause d'insertion sociale par l'activité économique

Meurthe et Moselle Habitat, dans une volonté de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permettra l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion. Ce dispositif est identifié à l'annexe N°1 du CCAP.

Attention, les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée non-conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche d'insertion, le Maître d'Ouvrage s'appuie sur le dispositif d'accompagnement des entreprises mis en place par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Les entreprises désireuses d'obtenir des informations peuvent ainsi prendre contact avec la chargée de développement facilitatrice clause du territoire Terres de Lorraine :

Guichet territorial Clauses d'Insertion Terres de Lorraine :
Mme Delphine DESSALE
Conseil départemental de Meurthe et Moselle
Esplanade du Génie – 54200 Ecrouves
Tél : 06 09 76 48 64
courriel : ddessale@departement54.fr

2.6 – Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Loi « Informatique et Libertés » et Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Dans le cadre de la présente consultation, mmH traite vos données personnelles pour l'analyse des candidatures et des offres retenues, et ce, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016.
Seules données communicables seront transmises aux entreprises retenues et publiées dans la presse.

Vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits pour motif légitime auprès du RIL mmH par courrier RAR à l'adresse suivante : **33, boulevard de la Mothe – Boîte Postale 80610 – 54010 NANCY Cedex.**

Seules les demandes signées, accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité, seront traitées. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, le candidat a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

RABOLINI SCHLEGEL & ASSOCIÉS
1 Allée d'Enghien - CS 80162
54602 VILLERS LES NANCY CÉDEX
Email : secretariat@rabolini-schlegel.com

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera assurée par :

Monsieur Emmanuel GÉHIN
A.E.G
5 Rue de la Butte
54210 SAINT NICOLAS DE PORT
Email : aeg54@orange.fr

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est assuré par :

APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France
Centre de NANCY
3, rue de l'Euron - BP 21055
54320 MAXEVILLE
Email : batiment.lorraine@apave.com

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BATIOT COORDINATION SECURITE
4, rue des Pâquis
57650 HAVANGE
Email : batiot.bcs@orange.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux prévu pour l'ensemble des 12 lots est de 13 mois (compris période de préparation) avec un démarrage prévisionnel des travaux en Avril 2027, le délai peut être modifié en cas de négociation.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds Propres mmH, Investissement, Eco-prêt

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes sur le portail de facturation CHORUS PRO.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF) par lot et BPU
- L'attestation des pièces du DCE
- Les pièces graphiques (Plans architecte, Plans techniques)
- Les pièces annexes :
    - Synthèse audit énergétique,
    - Diagnostics amiante et Plomb,
    - Sondage étanchéité
    - PGC SPS,
    - RICT Phase PRO
    - Particularités gendarmerie de FOUG

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est téléchargeable gratuitement sur : https://www.mmhabitat.fr/fr/marches-publics.html

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le

dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats inscrits sur e-attestations ne sont pas tenus de nous transmettre les documents fiscaux, sociaux et relatifs aux assurances civiles et décennales dans la mesure où ces derniers ont été déposés sur la plateforme et sont à jour ; ils restent par conséquent valables pour toute consultation.
Le pouvoir adjudicateur vous invite par conséquent à vous inscrire gratuitement sur www.e-attestations.com afin de simplifier la remise de candidatures et par la suite pour le candidat attributaire de déposer les pièces justifiant de sa régularité en matière de travail dissimulé.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Attestation d'assurances responsabilité civile et décennale couvrant les travaux pour lesquels le candidat répond	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Pour lot 18 : traitement de façades / isolation Extérieure : '- Organisation des équipes (joindre également les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années). - Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années (appuyée d'attestations de bonne exécution, montant, année, lieu d'exécution). - **Attestation QUALIBAT RGE impérative et en cours de validité pour les travaux du présent lot (indispensable pour le maître d'ouvrage dans le cadre de ses demandes de subventions / financement).** 'Dossier de références : - Références en réhabilitation énergétique avec traitement d'enveloppe de taille équivalente - Références équivalentes - Références d'opérations de logements traitant de la problématique amiante - Références d'opérations de logements en site occupés	Non
Pour les lots 14.15.22/1 et 32 '- Organisation des équipes (joindre également les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années). - Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années (appuyée d'attestations de bonne exécution, montant, année, lieu d'exécution). - **Attestation QUALIBAT RGE impérative et en cours de validité pour les travaux du présent lot (indispensable pour le maître d'ouvrage dans le cadre de ses demandes de subventions / financement).** 'Dossier de références : - Références équivalentes - Références d'opérations de logements traitant de la problématique amiante - Références d'opérations de logements en site occupés	
Pour les lots 21.22.23.24.26.31.33 **'Nota : Dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) sur cette opération, l'entreprise sous-traitera si nécessaire les prestations de travaux à une entreprise qualifiée QUALIBAT RGE (par exemple : travaux d'isolation).** '- Organisation des équipes (joindre également les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années). - Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années (appuyée d'attestations de bonne exécution, montant, année, lieu d'exécution) . 'Dossier de références : - Références équivalentes - Références d'opérations de logements traitant de la problématique amiante - Références d'opérations de logements en site occupés	

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En

outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF) et BPU (version Excel et PDF par LOT, sans modification des quantités, et éléments BPU chiffrés.	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes	Non
Le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) par lot	Non
Attestation des pièces du DCE	Oui
Attestation de visite pour chaque site	Oui
NOTE METHODOLOGIQUE et NOTE ENVIRONNEMENTALE	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

Aucun candidat ne pourra se prévaloir de ne pas avoir pris connaissance du détail de toutes les pièces du DCE, dans son intégralité.

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes (PSA) uniquement pour le lot 18

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante exigée. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges. Variantes Libres non autorisées.

6.3 - Visites sur site

Une visite de chaque site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'aura pas effectué ces visites sera déclarée irrégulière.

Modalités de visite :
Les visites de site seront réalisées selon le calendrier ci-dessous :

- Site de Ludres (860 Avenue du Bon Curé à LUDRES) : le **07/12/2026 à 9H30 et le 14/12/2026 à 9h30.**
- Site de FOUG (Rue du Luton à FOUG) : **le 08/12/2026 à 10H00 et le 15/12/2026 à 10h00.**

Une attestation de visite sera remise au candidat par le maître d'ouvrage ou par son représentant dûment habilité (maîtrise d'œuvre).

Pièce à fournir au titre de l'offre :
L'attestation de visite, **pour chaque site,** dûment complétée et signée par le maître d'ouvrage ou de son représentant (maîtrise d'œuvre), devra impérativement être jointe à l'offre du candidat.

En l'absence des attestations de visites dûment complétés et signées par le maître d'ouvrage ou de son représentant (maîtrise d'œuvre), l'offre sera déclarée irrégulière.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
.....
Pendant le délai de .... Ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
.....

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir, via la plateforme AWS à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seule la fin de la transmission complète du dossier génère l'accusé de dépôt du pli électronique qui doit intervenir avant la date et l'heure fixées au présent Règlement de la Consultation soit **le Lundi 18 janvier 2027 à 12h00**.

Pour toute consultation lancée à partir du 1er janvier 2020, les échanges par voie électronique deviennent obligatoires pour tous les marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 60 000 € HT. Les plis transmis sous format papier ne seront donc plus acceptés et seront considérés comme non-conformes. Aucune régularisation d'un dossier reçu sous forme papier ne sera effectuée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.mmhabitat.fr/fr/marches-publics.html

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Meurthe & Moselle HABITAT
Service Marchés – Madame MALARDE Marie-Noëlle
33 Boulevard de la Mothe
BP 80610
54010 NANCY CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers couramment utilisés tels que PDF JPG XLS etc... **(Attention pour les pièces de l'offre ne pas verrouiller les PDF)**

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Attention, limiter le nombre de caractères pour la nomination de fichiers. (Ex : Candidature, Références, AE, CCAP, Méthodologie etc.…)

La signature électronique du contrat n'est pas exigée dans le cadre de la remise de l'offre de cette consultation. **Toutefois, la signature électronique du contrat par les attributaires sera exigée dans le cadre de cette consultation.**

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES. **Il est demandé aux candidats de ne pas verrouiller les pièces afin de permettre la signature électronique par la personne Responsable des Marchés.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne

bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.
Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Lundi 18 janvier 2027 à 12:00

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Une offre demeurant irrégulière ou inacceptable après négociation sera éliminée.
La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Conformément aux articles L. 2152-5, L. 2152-6, R. 2152-3 et R. 2152-4 du Code de la commande publique, dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse, les candidats devront être en mesure de fournir les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par mmH.

Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, l'offre pourra être éliminée et rejetée.

La détection d'offres éventuellement anormalement basses est organisée de la façon suivante :

- Calcul de la moyenne des prix des offres conformes reçues

- Les offres se situant 20% au-dessus de cette moyenne sont neutralisées
- Une nouvelle moyenne est calculée. Sont déclarées suspectes, car spécialement basses, les offres dont le prix se situe 10% ou plus en dessous de la nouvelle moyenne.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante (100 points):

Critères d'attribution pondérés		
1) Note méthodologique, sur 40 points, décomposée comme suit :		
L'entreprise présentera une note méthodologique respectant la chronologie des sous-critères et définira en 5 pages maximum (1 page A4 maximum par sous-critère) : *(Format A4 avec Police Arial 10 / interlignes 1,15 / toutes les marges de 2,5 cm)*		40
A) Planning détaillé de chantier (11 points) Durée totale du chantier ; phases principales ; planning simplifié ; moyens pour tenir les délais ; Etc.	11	
B) Méthodologie en site occupé (11 points) Contraintes identifiées (y compris maintien en service des installations pour les lots techniques) ; organisation du chantier ; mesures de sécurité ; Etc.	11	
C) Modes opératoires techniques et humains (9 points) Méthodes d'intervention ; équipe mobilisée ; organisation et suivi ; Etc.	9	
D) Pertinence des produits proposées (6 points) Liste des produits conformes aux CCTP ; points forts et performances ; fiches techniques à fournir dès la remise de l'offre	6	
E) Visite obligatoire (3 points) Date de visite ; constats principaux ; adaptations prévues ; Etc.	3	
La note méthodologique devra scrupuleusement respecter la chronologie des sous-critères listés ci-dessus et ne devra pas excéder 5 pages. En cas de non-respect, meurthe & moselle HABITAT se réserve le droit de pénaliser l'offre concernée par un retrait de points : - 5 points par page supplémentaire et / ou pour non-respect du format exigé (chronologie et / ou format A4 avec Police Arial 10 ... explicité ci-dessus).		
2) Note environnementale, sur 10 points, décomposée comme suit :		
L'entreprise présentera une note environnementale et définira en 5 pages maximum : *(Format A4 avec Police Arial 10 / interlignes 1,15 / toutes les marges de 2,5 cm)*		10
- Réduction de l'impact environnemental des déplacements : mesures mises en œuvre pour limiter les émissions liées aux déplacements des équipes (organisation et optimisation des déplacements, utilisation de véhicules électriques, hybrides ou à faibles émissions, etc.), de ses livraisons, etc. - Gestion des déchets : modalités de tri, filières de valorisation, traçabilité des déchets, réduction des emballages, etc. - Gestion des nuisances vis à vis des locataires et des riverains, nettoyage de chantier, etc. - Provenance des produits mis en œuvre (base INIES, fiches FDES, etc.).		
La note environnementale ne devra pas excéder 5 pages. En cas de non-respect, meurthe & moselle HABITAT se réserve le droit de pénaliser l'offre concernée par un retrait de points : - 5 points par page supplémentaire et / ou pour non-respect du format exigé (chronologie et / ou format A4 avec Police Arial 10 ... explicité ci-dessus).		
3) Prix des prestations (3.1 + 3.2), sur 50 points :		
3.1) Prix des prestations : Note = 48 x (offre la plus basse/offre considérée) Dans un premier temps, cette règle sera appliquée sur l'offre de base. Dans un second temps, sur l'offre base + prestations supplémentaires éventuelles (PSE) retenues par le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de retenir l'offre de base ou l'offre de base + prestations supplémentaires éventuelles (PSE) retenues et ce, sans justification auprès de l'entreprise.	48	50

3.2) Analyse des prix unitaires BPU : Note = 2 x (montant total des prix unitaires du BPU de l'offre la plus basse/montant total des prix unitaires du BPU de l'offre considérée)	2	

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Conditions de la négociation :

Après examen des offres, le Pouvoir Adjudicateur négociera avec au minimum les 3 candidats présentant les offres les mieux classées à l'issue de l'analyse.

La négociation pourra porter sur tous les éléments du marché (technique et financier) dans le respect d'égalité de traitement des équipes de Maîtrise d'œuvre.

Les modalités de la négociation seront précisées dans la convocation qui sera transmise, 8 jours avant la date prévue pour la négociation, via, le profil d'acheteur, AWS.
Les entreprises devront donc veiller à la communication d'adresse email valide.
La négociation pourra se réaliser au Siège Social de mmH, par mail ou par visioconférence, au choix du Maître d'Ouvrage.
Le classement définitif des offres permettra alors de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, **sans négociation**.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.mmhabitat.fr/fr/marches-publics.html

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Il ne sera répondu à aucune question ni par téléphone ni par email mais uniquement sur le profil d'acheteur AWS.

Personnes chargées du suivi de ce dossier :

mmH – Maîtrise d'Ouvrage : J. GARNIER : jgarnier@mmhabitat.fr
mmH - service Marchés : MN MALARDE : mnmalarde@mmhabitat.fr

9.2 - Procédures de recours

Tribunal Administratif de Nancy
5 Place Carrière - CO no 20038 - 54036 NANCY
Tél :03.83.17.43.43 – Fax :03.83.17.43.50
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr